

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de récep 18/05/2015		Dossier comple	t le	N° d'enregistrement F01115P0082
		1. Intitulé du pro	jet	
Construction d'un immeu Chantiers de la commune		oureaux et commerces, sui	r un terrain situé s	ur l'ilot Est du secteur Versailles
	2. Identi	fication du maître d'ouvrag	je ou du pétitionno	aire
2.1 Personne physique		Duránama		
Nom	THE CONTRACT OF A	Prénom		
2.2 Personne morale Dénomination ou raison	sociale	UR VERSAILLES CHAN	TIERS	
Nom, prénom et qualité d habilitée à représenter la p		Vincent JEAN-PIERRE		
RCS / SIRET 798	6 8 2 1 8	3.3.	Forme juridique	Société Civile Immobilière
	Joianez	à votre demande l'anne	exe obliaatoire r	n°1
3. Rubrique(s) applicat		des seuils et critères annes imensionnement correspon		2-2 du code de l'environnement et
N° de rubrique et sou	s rubrique	Caractéristiques du pro	ojet au regard des	seuils et critères de la rubrique
N° 36 Permis de construire	p	a presente demande d'exame plancher prévisionnelle compri comprise entre 450 et 980 m². L'emprise du terrain de l'imme	se entre 15 800 et	orte sur un projet développant une surface d 16 330 m² dont une surface de commerces nviron 6 000 m².
		4. Caractéristiques généra	les du projet	
Doivent être annexées a 4.1 Nature du projet	u présent formule	aire les pièces énoncées à	la rubrique 8.1 du	formulaire
superstructure d'un rez-de-ci Il est précisé que le projet ne soumises à autorisations CD Les besoins en stationnemen niveau de sous-sol sur l'assi	haussée bas, d'ur e comprend pas d' DEC. nt de cet ensemble ette du terrain de l	e immobilier seront intégralen	4 étages. s surfaces commerc nent assurés dans u	ciales, au nombre de trois, ne sont pas une partie du parking créé sur un

4.2 Objectifs du projet

Le projet de construction s'inscrit dans le cadre du développement du volet urbain du grand projet de réaménagement global du site de la gare des Chantiers de la Ville de Versailles, l'autre volet concernant le projet de pôle d'échanges multimodal (PEM), poursuivi par la Ville de Versailles, la SNCF et RFF, en cours de réalisation et destiné à restructurer la gare ferroviaire et la gare routière afin d'améliorer les flux de circulation et la gestion des zones de stationnement de ce quartier. Le projet de PEM a fait l'objet d'une étude d'impact et d'une enquête publique en octobre 2010, dont le dossier est joint en annexe (cf. annexe n°6).

Le projet objet de la présente demande est développé sur les terrains de "l'ilot Est". Pour information, un autre projet de construction portant sur une surface d'environ 7000 m2 sera développé sous maîtrise d'ouvrage NEXIMMO 88 sur ce même îlot (pour la complète information de l'autorité environnementale, ce projet est présenté au point 4.8 ci-dessous, ces deux projets devant représenter un total d'environ 22 800 m² de surface de plancher de bureaux et entre 450 et 980 m² de commerces accessoires). Les informations fournies dans le cadre de la présente demande couvrent le périmètre de ces deux projets de construction. Par ailleurs, la conception des deux projets est confiée à l'architecte Christian de Portzamparc, dont la notice architecturale est jointe au présent dossier (cf. annexe n°7).

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Dans leur état actuel, les terrains d'emprise des projets de l'ilot Est sont partiellement occupés par un parking silo public d'un niveau, qui fera l'objet d'un permis de démolir, et conformément aux préconisations du diagnostic amiante et du diagnostic plomb réalisés à la demande de la Ville de versailles. En ce qui concerne les travaux de terrassement du seul niveau de sous-sol, ceux-ci seront réalisés en suivant les préconisations d'Egis Structure et Environnement (annexe n° 8). Par ailleurs une étude géotechique a été réalisée par la société GEOTECHNIQUE APPLIQUEE ILE DE FRANCE, permettant de conclure que les travaux ne nécessiteront pas de pompage des eaux (cf annexe n° 9).

Les travaux seront réalisés sous application d'une charte de chantier à faibles nuisances (cf. annexe n° 10). ces précautions permettront de limiter au maximum les nuisances pour les riverains concernés, qui sont peu nombreux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'immeuble pourra accueillir un effectif maximal de 1200 personnes environ. Il sera soumis aux dispositions du code du travail, à l'exception de trois commerces à rez-de-chaussée, autonomes et accessibles depuis la rue uniquement.

Par ailleurs, le site de l'ilot Est fonctionnera de manière parfaitement autonome. En particulier, la desserte du site sera assurée par la voie nouvelle au nord du site.

D'une manière générale, les déplacements ont été étudiés dans le cadre de l'étude d'impact du projet de pôle d'échanges multimodal qui vise notamment à améliorer les flux de circulation dans ce quartier (cf. annexe n° 11).

En ce qui concerne les places de stationnement, les besoins des deux projets sont intégralement remplis par le parking qui sera créé en sous-sol de l'ensemble immobilier.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administr La décision de l'autorité administrativ dossier(s) d'autorisation(s).	re de l'Etat compétente en ma			vra être	jointe au(x)
Le projet est soumis à la seule procédure de perr	nis de construire.				
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure	d'autorisation ce formulaire est re	empli			
Permis de construire					
4.5 Dimensions et caractéristiques du proj	et et superficie globale (assiette) de	l'opération -	préciser les unité	s de mes	ure utilisées
Grandeur	s caractéristiques			Valeur	
Surface terrain ilot Est Surface terrain du projet Surface de plancher bureaux Surface de plancher commerces Surface de plancher totale Nombre de sous-sols Nombre de niveaux en superstructure Hauteur du rez-de-chaussée bas à l'ac	crotère du dernier niveau		env 8 000 m env 6 000 m env 15 350 entre 450 m entre 15 800 1 niveau 5 niveaux su 22,12 m	n² m² ² et 980 m²) m² et 16 :	330 m²
4.6 Localisation du projet					
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. 48 ° 4'	7 ' 39 " N Lo	ıt. 2 °	7 · 19" E
Projet Versailles Chantiers llot Est 2, rue de l'Abbé Rousseau 78000 Versailles		Long°_	°, 28° a) et b), 3 _'" Lo	ıt ° _	_""_
4.7 S'agit-il d'une modification/extension	n d'une installation ou d'un ouvraç	ge existant ?	Oui		Non X
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet o	uvrage a-t-il fait l'objet d'une étud	e d'impact ?	Oui		Non
4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été au	torisé ?				
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programa Si oui, de quels projets se compose le Le projet objet de la présente demande jouxte la c de-chaussée et de 5 étages, d'une surface prévisie une activité recevant du public (ERP de catégorie 500 personnes environ (cf. annexe n° 12). Les bes	programme ? onstruction d'un autre immeuble à usage onnelle de 7000 m² de bureaux, dont envi 5) ne nécessitant pas d'autorisation spéci	iron 380 m² à re ifique. Cet imme	z-de-chaussée pot euble pourra accue	entielleme illir un effe	nt réservés à ctif maximal de
parking créé sur un niveau de sous-sol sur l'assiet					
de la zone ERP accessible depuis la rue par un ac demande porte sur les deux projets de constructio		s etudes et info	rmations mentionne	ees dans la	a presente

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

		The same of the sa						
5.	Sensibil	lité env	vironnementale de la zone d'implantation envisagée					
La Ville de Versailles construira par	ne de par c de stati r un parki	king SNo onnemer ng en te	CF comprenant à l'extrémité Est un parking aérien de type R+1, à démolir. nt régional sous la gare routière voisine (en projet avec une échéance fin 2017). rre-plein, ainsi que par une partie à démolir de l'ossature métallique des bâtiments de l'ancienne					
			banisme (ensemble des documents d'urbanisme oui X Non					
Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les	Secteur UZa du PLU de la Ville de Versailles et son PADD, approuvé en septembre 2006, et ayant fait l'objet d'une révision partielle en novembre 2011, notamment pour intégrer le projet d'ensemble du site de la gare des Chantiers. Les projets de construction respecteront les dispositions du PLU et, notamment, des orientations d'aménagement relatives au secteur de la Gare des Chantiers (cf. annexe n° 13).							
Pour les rubriques 33° à 37°, l environnementale ?	e ou les	docun	ments ont-ils fait l'objet d'une évaluation Oui Non X					
5.2 Enjeux environnementau Complétez le tableau suivar http://www.developpement	nt, par to	ous mo	yens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet					
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?					
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	Aucune zone concernée par un arrêté de biotope n'est située à proximité du projet. La ZNIEFF la plus proche est une ZNIEFF de type II n° 1693 - Forêt de Meudon et du Bois Clamart située à 1 km du projet.					
en zone de montagne ?		X						
sur le territoire d'une commune littorale ?		X						
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale		X						

Un projet de Plan de prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) a été soumis à consultation du public de juillet à

le PEB de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole. Enfin, l'arrêté du 10 octobre 2000 relatif au classement acoustique des

nombreuses études acoustiques dans le cadre du projet de réaménagement du pôle d'échanges multimodal qui vise,

notamment, l'amélioration des flux de circulation et donc du bruit généré par les infrastructures (cf. ci-dessous).

septembre 2014 mais n'a pas été définitivement adopté. Les terrains du projet se trouvent en dehors des espaces classés dans

infrastructures terrestres identifie les tronçons de voies ferroviaires et routières affectées par le bruit à proximité du site (Gare de Versailles Chantiers, tronçon de la rue des Chantiers, tronçon de la rue E. Charton). Le site du projet a, par ailleurs, fait l'objet de

ou nationale) ou un parc

sur un territoire couvert par

un plan de prévention du

bruit, arrêté ou le cas

en

X

cours

naturel régional?

échéant,

d'élaboration?

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		x	Les terrains du projet se trouvent en dehors du PSMV de la Ville de Versailles.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		x	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques?		X	La ville de Versailles fait l'objet de servitudes liées au transport de matières dangereuses (canalisations) situées en dehors des terrains concernés. Il n'y a pas de plan de prévention des risques technologiques ou naturels répertoriés dans cette zone.
si oui, est-il prescrit ou approuvé?			Legite of Sit lighted de plusique études entre 2000 et 2014 (notes es es 2000 Final ATOC Final ATOC Final ATOC
dans un site ou sur des sols pollués ?	X		Le site a fait l'objet de plusieurs études entre 2002 et 2011 (notamment 2002- Etude ATOS Environnement et Etude ANTEA; 2005- complément d'études ANTEA). Ces études ont été complétées dans le cadre du développement du présent projet par un diagnostic complémentaire de pollution des sols réalisé par EGIS Environnement en février 2015. Ces études identifient la présence d'une contamination ponctuelle dans une couche inférieure à deux mètres de profondeur. Les terres impactées seront excavées pour la réalisation du parking en sous-sol et traitées ou orientées vers les filières de gestion agréées conformément aux préconisations du rapport précité d'EGIS Environnement. Enfin, avant le démarrage des travaux, une analyse des risques résiduels (ARR) sera effectuée afin de confirmer l'absence de risques sanitaires pour les occupants des immeubles.
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		X	Le projet ne se situe pas à proximité d'un captage d'eau. Le seul ouvrage recensé est l'Aqueduc de l'Avre qui transporte les eaux brutes vers Paris. Cet aqueduc passe au nord de Versailles à plus de trois km du site.
dans un site inscrit ou classé ?		X	Le territoire de la commune de Versailles est couvert par le périmètre de plusieurs sites inscrits ou classés mais aucun ne recouvre les terrains du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	Aucune zone Natura 2000 n'est située à proximité du projet. Les zones les plus proches sont : le site FR1112011 Massif de Rambouillet et zones humides situé à plus de 7km du projet et le site FR1110025 Etang de Saint-Quentin situé à plus de 9 km du projet. Par ailleurs, le massif de Fausses Reposes classé en forêt de protection par un décret du 23 août 2007 est située à plus d'1 km du projet.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?	X		Le site du projet est situé à 250 mètres du Monument Historique classé "Gare des Chantiers" (2 rue de l'Abbé Rousseau). Par ailleurs, il est situé dans le domaine de protection du Domaine National de Versailles qui s'étend à 5000 mètres de rayon à partir de la chambre du Roi, complété par une zone de 6000 mètres de large dans le prolongement de la grande perspective. Il est situé dans la zone tampon de 9 467 ha mais hors zone primaire classée au patrimoine mondial de l'UNESCO (1 070 ha).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	Le projet ne génère aucun prélèvement d'eau, ni en phase chantier, ni en phase de fonctionnement.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	Plusieurs études hydrogéologiques ont été réalisées dans le cadre du projet de pôle multimodal (notamment étude hydrogéologique réalisée pour le compte de la ville de Versailles par SEMOFI en mars 2014). Par ailleurs, une mission géotechnique réalisée par la société GEOTECHNIQUE appliquée lle-de-France a été effectuée en février 2015 dans le cadre du présent projet. Ces études identifient la présence d'une nappe phréatique (aquifère des Sables de Fontainebleau) située à 127/128 NGF, soit une profondeur par rapport au terrain naturel de l'ordre de 8 mètres. Compte-tenu des caractéristiques du projet de construction (création d'un seul niveau de sous-sol à une côte comprise entre 130.05 et 130.25 NGF), les travaux ne seront pas impactés par la nappe. Conformément aux recommandations de cette étude, une étude complémentaire sera menée dans le cadre des études d'avant-projet (pose de piézomètres afin de contrôler le niveau de la cote des plus hautes eaux avant les travaux).
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?		×	La réalisation d'un niveau de parking en sous-sol implique l'excavation d'environ 50 000 m3 de terres. Ces dernières seront en majeur partie évacuées conformément a recommandations du diagnostic complémentaire de pollution réalisé par EGIS Structure et Environnement en février 2015. Une partie de ces terres pourront être réutilisées en remblais divers, le cas échéant à l'exception des 2 400 m3 de terres répertoriées non réutilisables conformément au rapport d'Egis Structure et Environnement.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Le terrain se situe sur une ancienne friche industrielle (sols artificialisés).
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	X	Des études acoustiques ont été réalisées dans le cadre du projet de pôle d'échange multimodal (cf. annexe n° 14). Ces études ont permis d'identifier les enjeux en termes d'impacts sonores des infrastructures de transport ferroviaire et routière à proximité des terrains de l'ilot EST. Le programme de réaménagement du pôle d'échanges multimodal permet de réduire les nuisances sonores. En particulier, le réaménagement de la circulation des Bus sur la place Poincaré et le choix de matériaux absorbants pour traiter les parois et les sols permettra de réduire l'ambiance sonore à proximité de l'ilot EST. Par ailleurs, le développement des projets de construction sur l'ilot EST répond aux exigences acoustiques applicables pour les bâtiments tertiaires par la certification PEQA associée au label Effinergie Plus, ainsi qu'à la certification BREEAM 2013 (cf. annexe n° 15).
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	Des mesures seront réalisées en phase d'avant-projet sommaire afin de déterminer les niveaux vibratoires sur le site du projet lors des passages des différents types de trains, afin de juger de la nécessité ou non de mettre en œuvre un traitement anti-vibratile sur le bâtiment projeté.

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	X	Uniquement émissions du parking, étant précisé que cette installation n'est pas soumise à la réglementation des ICPE. En outre, il convient de préciser que l'immeuble projeté fera l'objet d'une certification PEQA dans le cadre de l'obtention du label Effinergie Plus, ainsi que d'une certification BREEAM de niveau minimum Very Good, et dont le rapport de pré-évaluation est joint en annexe 16, et qu'enfin la performance énergétique visée de l'immeuble est RT 2012 - 40%. Par ailleurs, en ce qui concerne le second projet de construction de l'ilot EST, ce dernier fera l'objet d'une démarche HQE Bâtiments tertiaires, avec un objectif de performance énergétique RT 2012-10%, une cible 7 "Maintenance, pérennité des performances environnementales" évaluée en "Très performant".
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X	Le réseau hydrographique est peu développé sur le territoire de la commune de Versailles. Les principales pièces d'eau sont pour la majorité artificielles et concentrées autour du Château de Versailles. La pièce d'eau artificielle la plus proche est le site des réservoirs GOBERT, construits à l'époque de Louis XIV pour alimenter les fontaines du château. Ce site est totalement clos et n'est pas ouvert au public. L'accès au site est réservé au personnel de la SEVESC, et est possible uniquement depuis la rue Edouard Charton et la Place Raymond Poincaré. Par ailleurs, les eaux pluviales et les eaux usées seront collectées et rejetées dans les réseaux mis en place par la ville de Versailles.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	X	Compte tenu de la localisation des terrains, les projets de construction ont été élaborés en étroite collaboration avec l'ABF qui sera amené à donner son avis dans le cadre du permis de construire. Par ailleurs, la conception des deux projets de bureaux de l'ilot EST, ainsi que celle des projets de logements de l'ilot OUEST sont confiées par les différents maîtres d'ouvrage à l'Agence Elysabeth et Christian de Portzamparc, dont la notice architecturale est jointe au présent dossier.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	X	La réalisation du projet de construction de l'ilot EST entraîne la destruction du parking présent au droit du site. Pendant la phase intermédiaire de travaux, la ville de Versailles reportera provisoirement le stationnement sur un terrain qui lui appartient au nord du site avant la création du parc de stationnement régional prévu dans le cadre du pôle d'échanges multimodal. Par ailleurs, les besoins de stationnement liés au fonctionnement des immeubles seront intégralement remplis par la création d'un parking d'un niveau de sous-sol sous l'ilot EST. Enfin, les flux de circulation générés ont été spécifiquement pris en compte par la ville de Versailles dans le cadre du rapport de diagnostic des flux de circulation portant sur le réaménagement du pôle d'échanges multimodal et sur l'aménagement urbain du quartier des Chantiers (cf. annexe n° 11).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ? Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :
Les projets de construction de deux immeubles à usage tertiaire sur le site de l'ilot EST s'inscrivent dans le cadre du réaménagement global du quartier des Chantiers. Ce projet global comporte un premier volet portant sur le réaménagement du pôle d'échanges multimodal (rénovation et réaménagement de la gare ferroviaire et de la gare routière, ainsi que de leurs accès et création d'un parc de stationnement régional) et un second volet portant sur le projet de réaménagement urbain du quartier (construction d'ensembles immobiliers, conservation de l'ancienne halle de marchandise et aménagement des Etangs GOBERT). Dans ce cadre, les principaux impacts communs sont liés aux flux de circulation. L'amélioration de ces derniers fait précisément l'objet du réaménagement du pôle d'échanges multimodal et a donné lieu à plusieurs études de la ville de Versailles tenant compte du volet urbain du projet global de réaménagement du quartier, et donc du présent projet. Par ailleurs, la coordination des différents chantiers de travaux donnera lieu à la réalisation d'un dossier méthodologique approuvé par les différents maîtres d'ouvrage et validé par les intervenants publics (usagers de la SNCF, représentés par la SNCF, RFF, Ville de Versailles) avant le dépôt du dossier de permis de construire.
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet global de requalification du quartier des Chantiers comporte un premier volet portant sur le réaménagement du pôle d'échanges multimodal (rénovation et réaménagement de la gare ferroviaire et de la gare routière, ainsi que de leurs accès et création d'un parc de stationnement régional) et un second volet portant sur le projet de réaménagement urbain du quartier (construction d'ensembles immobiliers, conservation de l'ancienne halle de marchandise et aménagement des Etangs GOBERT).

Dans ce cadre, les principaux impacts communs sont liés aux flux de circulation. L'amélioration de ces derniers fait précisément l'objet du réaménagement du pôle d'échanges multimodal et a donné lieu à plusieurs études de la ville de Versailles intégrant le présent projet. Par ailleurs, la coordination des différents chantiers de travaux donnera lieu à la réalisation d'un dossier méthodologique approuvé par les différents maîtres d'ouvrage et validé par les intervenants publics (usagers de la SNCF, représentés par la SNCF, RFF, Ville de Versailles) avant le dépôt du dossier de permis de construire.

Les projets de construction d'immeubles tertiaires au sein de l'ilot EST s'inscrivent dans le cadre d'une réflexion globale menée par la ville de Versailles sur le réaménagement du quartier des Chantiers. Dans ce contexte, de très nombreuses études ont été réalisées (étude d'impact dans le cadre de la création de la ZAC des Chantiers, études liées à la révision partielle du PLU adoptée par la Ville de Versailles en janvier 2011 sur ce secteur etc.). La perspective de développement d'ensembles immobiliers à usage tertiaire a, plus particulièrement, été intégrée dans la réflexion relative au réaménagement du pôle d'échanges multimodal (PEM) visant à améliorer les flux de circulation et le stationnement dans le quartier des Chantiers. Par ailleurs, les projets de construction font l'objet d'une attention particulière sur le plan de l'insertion paysagère et architecturale dans le cadre de la réflexion globale menée par la ville sur l'insertion paysagère du site. La conception des projets a, en particulier, été confiée à l'architecte Christian de Portzamparc et est menée en collaboration étroite avec l'ABF.

Parallèlement, les études mentionnées ci-dessus, ainsi que les études complémentaires effectuées dans le cadre du présent projet de construction, permettent de constater l'absence de sensibilité particulière du terrain d'assiette (il s'agit aujourd'hui d'une friche industrielle largement artificialisée). En ce qui concerne l'état des sols, la création d'un parking en sous-sol entraînera l'excavation des terres impactées, et leur traitement conformément aux recommandations du Rapport EGIS Structure et Environnement. Sur ce point, une ARR permettra de confirmer l'absence de risques sanitaires pour les futurs occupants des immeubles. Par ailleurs, les études géotechniques et hydrogéologiques ont permis de confirmer l'absence d'impact des travaux sur la nappe phréatique située au droit du site (l'implantation de piézomètres permettra de s'assurer de la hauteur de la côte des plus hautes eaux avant le démarrage du chantier). En outre, le projet vise une certification PEQA dans le cadre de l'obtention du label Effinergie Plus, ainsi que la certification BREEAM de niveau minimum Very Good, d'où il ressort des contraintes particulièrement exigeantes en matière de confort des occupants. Au final, le projet permettra d'assurer une réhabilitation très qualitative du site.

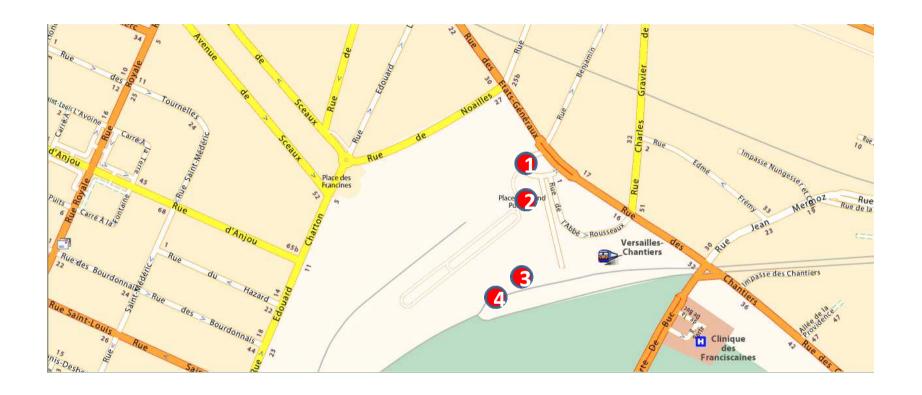
Enfin, les impacts transitoires liés à la phase de chantier ont également été largement appréhendés. La Ville de Versailles a, notamment prévu la mise en place d'une solution transitoire en remplacement du parking situé sur l'ilot EST jusqu'à la construction du Parc de stationnement régional. Par ailleurs, les impacts des différents projets de travaux donneront lieu à la rédaction d'un dossier méthodologique approuvé par les différents maîtres d'ouvrage et validé par les intervenants publics avant le dépôt du permis de construire.

Compte tenu de l'ensemble des études déjà réalisées, il ne nous paraît pas nécessaire de réaliser une étude d'impact complémentaire sur ce site.

	8. Annexes							
8	8.1 Annexes obligatoires							
	Objet							
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;							
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;							
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;							
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;							
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;							
٧	2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire euillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les arties auxquelles elles se rattachent							
	Objet							
An An An An An An An	nexe 6 : Dossier d'enquête publique du pôle d'échanges multimodal de Versailles Chantiers nexe 7 : Notice architecturale nexe 8 : Etude de pollution des sols EGIS Structures et Environnement 2015. nexe 9 : Etude géotechnique Géotechnique appliquée IDF 2015 nexe 10 : Charte de chantier nexe 11 : Rapport de diagnostic et Calcul des flux PEM Chantiers de janvier 2015. nexe 12 : Pièces descriptives du second projet de construction nexe 13 : Extraits du PLU nexe 14 : Etude acoustique - Acouphen 2010 nexe 15 : Guide des certifications nexe 16 : Pré-évaluation BREEAM							

9. Engagement et signature Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus Fait à PARIS le, 18/05/2015 Signature



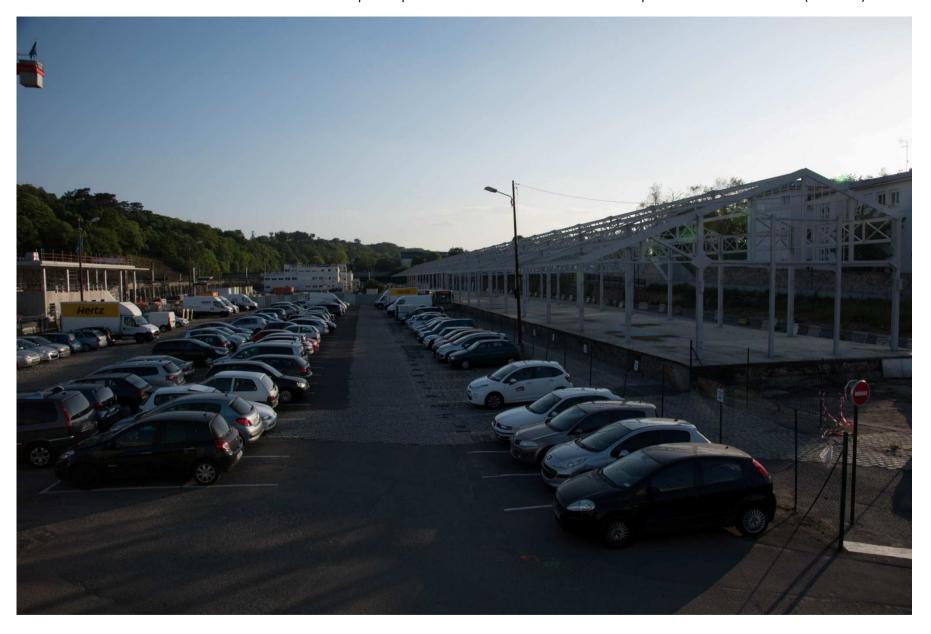




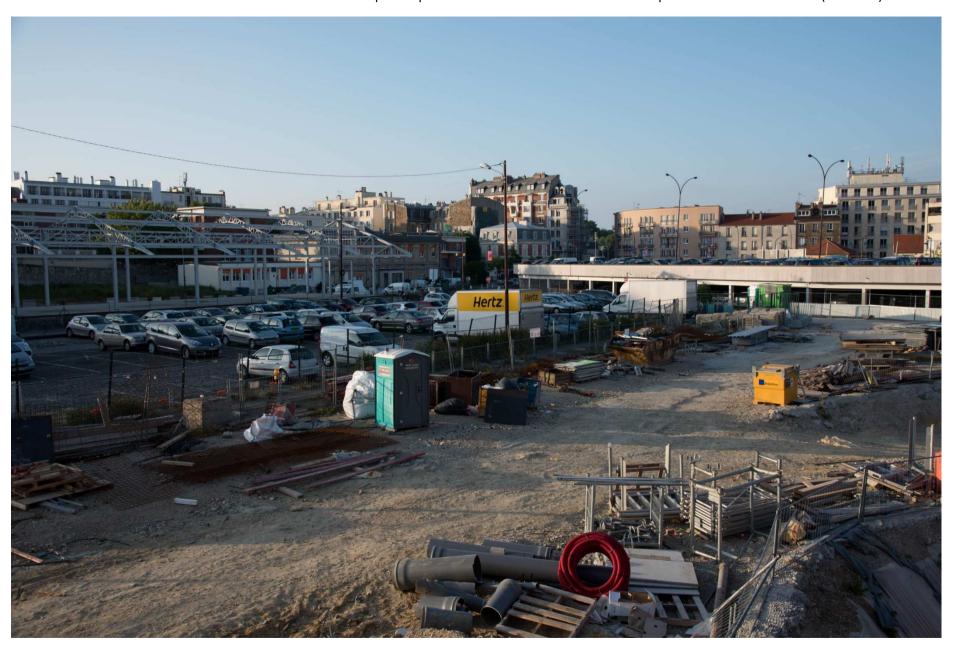
Versailles Chantier Ilot Est - Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact – Annexe 3.3 – Photo 1 (mai 2015)



Versailles Chantier Ilot Est - Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact – Annexe 3.4 – Photo 2 (mai 2015)



Versailles Chantier Ilot Est - Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact – Annexe 3.5 – Photo 3 (mai 2015)



Versailles Chantier Ilot Est - Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact – Annexe 3.6 – Photo 4 (mai 2015)



